

Acanthe Développement

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction de capital social par voie
d'annulation d'actions auto-détenues prévue à
la 11ème résolution de l'Assemblée Générale
Mixte du 29 juin 2012**

Audit et Conseil Union
17 bis, rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Acanthe Développement

Société Anonyme
2, rue de Bassano
75116 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues prévue à la 11ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues, nous vous présentons notre rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation des causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité. Cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

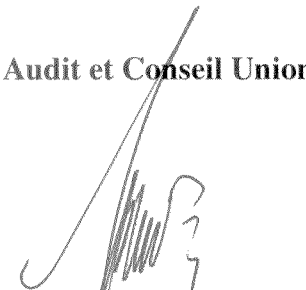


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de la réduction de capital envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 5 juin 2012

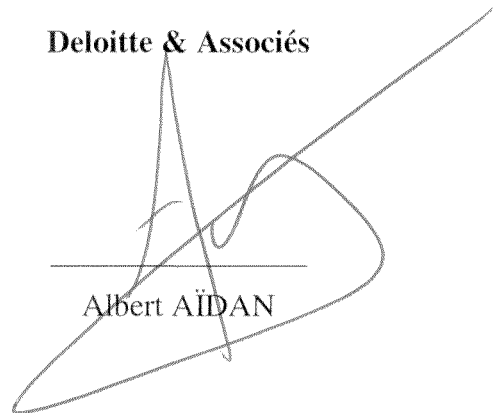
Les Commissaires aux Comptes

Audit et Conseil Union



Jean-Marc FLEURY

Deloitte & Associés



Albert AÏDAN